



ÉDITORIAL

La Sécu contre l'absurdité libérale

PAR SÉBASTIEN CRÉPEL, CODIRECTEUR DE LA RÉDACTION

Q uoi de mieux qu'une mobilisation interprofessionnelle pour l'anniversaire de notre bonne vieille Sécu, qui souffle ses 80 bougies le 4 octobre ? La Journée d'action et de grève du 2 octobre ne pouvait tomber plus à propos pour rappeler que la Sécurité sociale n'est pas

une banale administration. Encore moins un appendice d'un « État providence ». Elle est le bien commun des travailleuses et des travailleurs, conquis de haute lutte à la Libération et financé par une fraction de leur salaire mutualisé. Un modèle « inspiré du souci de confier à la masse des travailleurs, à la masse des intéressés la gestion de leur propre institution », exposait le 8 août 1946 aux députés le ministre communiste Ambroise Croizat, à l'origine de cette création.

C'est cette marque de propriété collective qui lui vaut les attaques incessantes de ceux qui veulent récupérer l'argent et sa gestion, en les étatisant d'abord, pour mieux les privatiser ensuite. Les deux ne sont pas antinomiques, au contraire. D'abord élus directement par les salariés, les administrateurs de la Sécu ont intégré des représentants patronaux en 1967, avant que les élections soient supprimées après 1983, tandis que l'État prenait l'essentiel du contrôle financier en substituant les impôts (la CSG et la TVA, notamment) aux cotisations et en contraignant les budgets.

Le casse du siècle a pu s'opérer tranquillement : à partir de 1993 sont apparus les fameux « allègements de charges » sociales exonérant les employeurs du versement des cotisations qui font partie intégrante du salaire. Ces exonérations ont culminé à 77 milliards d'euros en 2024, jusqu'à devenir « le troisième budget de l'État hors charge de la dette après la défense et l'enseignement scolaire », selon la commission sénatoriale sur les aides publiques aux entreprises. Soit plus de 35 % des 211 milliards d'euros toutes aides confondues chiffrés par le rapporteur de la commission, Fabien Gay, également directeur de « l'Humanité ».

L'absurdité libérale est à son comble : on compterait aujourd'hui 1,7 milliard de combinaisons de barèmes de cotisations possibles avec les différents dispositifs d'allègement. Plus qu'il n'existe d'entreprises sur Terre ! Pour un résultat sur l'emploi inversement proportionnel aux moyens dépensés. Ainsi le crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE), impulsé par François Hollande à partir de 2013 et intégré au barème des cotisations comme baisse pérenne en 2019, aurait permis, selon France Stratégie, la création de 100 000 à 400 000 emplois pour un coût de 18 milliards en 2016. Soit une aide de 45 000 à 180 000 euros par an et par emploi, c'est-à-dire davantage que la totalité des salaires versés !

Les cotisations représentent désormais moins de la moitié (49 %) des recettes des régimes de base de la Sécu, contre 82 % en 1993. Les travailleurs sont peu à peu dépossédés de leur bien commun : la gestion, le financement et pour finir leurs droits leur sont progressivement retirés. On a vu où cela conduit avec l'assurance-chômage, qui « n'est plus du tout financée par les cotisations des salariés, relevait Emmanuel Macron devant le congrès du Parlement en 2018. Cette transformation, il faut en tirer toutes les conséquences, il n'y a plus un droit au chômage, au sens où l'entendait classiquement ».

L'anniversaire de la Sécurité sociale, avec les colloques et la littérature qui l'accompagnent, peut être l'occasion de reprendre collectivement la main. Le bouillonnement social autour du contrôle des aides aux entreprises et de la taxe Zucman sur le capital y invite. Le rapport de force idéologique place les dépeceurs de la Sécu sur la défensive. C'est le moment de regagner le terrain perdu. ●

Les cotisations représentent 49 % des recettes des régimes de base de la Sécu, contre 82 % en 1993. Ainsi dépossède-t-on les travailleurs de leur bien commun.